



PREFECTURE DE POLICE

CABINET DU PREFET

Paris, le 18 JUIN 2016

ARRÊTÉ N° 2016-00583

**Portant suspension de l'opération "Paris Respire",
allée de la Reine Marguerite,
le samedi 18 juin 2016, à l'occasion d'une
manifestation sportive se déroulant au Parc des Princes**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 411-8, R. 411-18 et R. 411-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-15508 du 2 mai 2003 réglementant la circulation dans des voies des Bois de Boulogne et de Vincennes le dimanche à compter du 4 mai 2003 à l'occasion de la manifestation festive "Paris Respire" ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-15530 du 9 mai 2003 réglementant la circulation dans le Bois de Boulogne le samedi à compter du 10 mai 2003 à l'occasion de la manifestation "Paris Respire" ;

Considérant que la manifestation sportive prévue au Parc des Princes, dans le cadre de l'EURO 2016, le samedi 18 juin 2016, nécessite la mise en place d'une zone de stationnement pour les cars de supporters autrichiens (80 véhicules) dans l'allée de la Reine Marguerite, à Paris 16^{ème} ;

Considérant que le bon déroulement de cette manifestation sportive nécessite, pour des raisons de sécurité des personnes et des biens et afin d'assurer la fluidité du trafic, que certaines mesures de restriction de la circulation prises dans le cadre de l'opération "Paris Respire" soient suspendues ;

Sur proposition du directeur de l'ordre public et de la circulation ;

.../...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - [mél:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

A R R Ê T E :

Article 1^{er}

L'allée de la Reine Marguerite, dans sa section comprise entre le carrefour des Anciens Combattants et l'allée de Longchamp, reste ouverte à la circulation générale samedi 18 juin 2016.

L'opération "Paris Respire" sur cette voie, prévue conformément aux arrêtés préfectoraux des 2 et 9 mai 2003 susvisés, est en conséquence suspendue à cette date.

Article 2

Le directeur de l'ordre public et de la circulation, le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la Préfecture de Police et le directeur de la voirie et des déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, compte tenu de l'urgence, aux portes de la préfecture de police, de la mairie et du commissariat du 16ème arrondissement. Ces mesures prendront effet après leur affichage et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Le Préfet de Police,

Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Directeur du Cabinet



Patrice LATRON